



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CELAVU-PRUNELLI

MICRO-CRECHE
OCANA

PROJET D'ETABLISSEMENT

Adopté par délibération du

SEPTEMBRE 2023

Tel :

Email : creche-ocana@celavu-prunelli.fr





Table des matières

PRESENTATION DE LA STRUCTURE	3
PROJET D'ACCUEIL DE LA MICRO-CRECHE D'OCANA	4
1. Les prestations d'accueil proposées	4
2. L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.....	5
3. Le personnel	5
4. Les analyses de pratique et les formations.....	8
5. Les modalités de participation des familles à la vie de la micro-crèche	8
PROJET EDUCATIF DE LA STRUCTURE MICRO-CRECHE D'OCANA	10
1. L'accueil	10
2. L'éveil à travers l'itinérance ludique	11
3. Le repas.....	15
4. Le soin.....	16
5. Le sommeil	17
PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA STRUCTURE MICRO-CRECHE D'OCANA..	19
I. Le développement durable	19
1. Réduire, réemployer, trier les déchets.....	19
2. Les produits d'entretien.....	19
3. L'alimentation	19
4. Le matériel.....	20
5. La participation des familles.....	20
II. Le projet social	20
1. Le territoire et la démographie	20
2. Les ménages et les familles.....	21
3. L'accueil du jeune enfant sur le territoire	21
4. L'action sociale de la communauté de communes	22
5. L'offre culturelle et sportive à destination de la petite enfance sur le territoire.....	22

PRESENTATION DE LA STRUCTURE



La micro-crèche est située à Ocana près de l'école maternelle du Pont de la Pierre. Elle est agréée pour 10 places. Le nombre maximal d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115% de la capacité d'accueil agréée. De ce fait, 12 enfants peuvent être accueillis simultanément par jour à condition que le taux d'occupation n'excède pas 100% en moyenne hebdomadaire et que les règles d'encadrement sont respectées.

La micro-crèche se compose d'un hall d'entrée avec le bureau de la directrice et les casiers nominatifs des enfants accueillis. L'espace des enfants est composé d'une grande pièce de vie, d'une salle de change avec des toilettes et un lavabo adaptés aux enfants et d'un dortoir. Les enfants ont accès à une cour extérieure. Il y a aussi des espaces destinés aux professionnels : cuisine/biberonnerie, salle de repos/vestiaire, lingerie...

La micro-crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h00 sauf jours fériés et ponts.

Les fermetures annuelles sont programmées en début d'année, elles correspondent à quatre semaines au mois d'août et une semaine pour les vacances de Noël. Exceptionnellement des jours de fermetures supplémentaires pour des formations professionnelles peuvent être programmés dans le courant de l'année.

Des horaires exceptionnels de fermeture anticipée sont programmés tout au long de l'année pour des réunions pédagogiques et pour les analyses de pratiques professionnelles.

PROJET D'ACCUEIL DE LA MICRO-CRECHE D'OCANA



1. Les prestations d'accueil proposées

Conformément au Code de l'action sociale et des familles de l'article L.214-1-1 : « L'accueil du jeune enfant consiste à prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents ou responsables légaux en leur absence ou, en tant que de besoin ou de manière transitoire, en leur présence. »

Les enfants accueillis sont âgés de 10 semaines (fin du délai de congé maternité) jusqu'à l'entrée obligatoire en école maternelle. La garde se fait à temps plein (5 jours par semaine) ou à temps partiel (de 1 à 4 jours par semaine) et également de façon occasionnelle. Le multi-accueil peut accueillir des enfants scolarisés de moins de 6 ans le mercredi ou à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs ainsi que des enfants en situation de handicap par dérogation jusqu'à l'âge de 6 ans.

Les rythmes et durées d'accueil sont définis avec la directrice en fonction des besoins de la famille et des disponibilités de la structure. De ce fait, les différents modes d'accueils suivants sont possibles.

- **L'accueil régulier**

Il concerne les enfants qui fréquentent la structure de façon régulière à temps plein ou à temps partiel. Les besoins sont connus à l'avance et récurrents. Un contrat est réalisé entre les parents et la directrice.

- **L'accueil occasionnel**

Les enfants sont accueillis de manière ponctuelle en fonction des besoins des familles et surtout selon les disponibilités de la structure. Les parents peuvent être prévenu le matin même qu'une place est exceptionnellement libre. L'enfant ne bénéficie pas d'un planning fixe.

- **Le périscolaire**

Les enfants inscrits à l'école peuvent être accueillis le mercredi ou lors des vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs, selon la disponibilité de la structure.

- **L'accueil d'urgence**

Un enfant peut être accueilli du jour au lendemain en fonction des places disponibles et de l'urgence de la situation (hospitalisation d'un parent, arrêt brutal du mode de garde, etc.). En aucun cas, une admission en accueil d'urgence ne garantit une place définitive.

2. L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteints de maladie chronique



L'accueil d'enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique peut être réalisé après concertation entre la famille, le médecin traitant de l'enfant, le référent « Santé et Accueil Inclusif », la directrice et l'équipe de la structure afin d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Le PAI contient :

- l'identité de l'enfant ;
- les coordonnées téléphoniques des personnes à joindre en cas d'urgence et les informations à donner ;
- les aménagements spécifiques précisant le protocole des soins médicamenteux et des prises en charge paramédicales ;
- la formation aux gestes techniques, désignant qui est le formateur et qui a été formé.

Le document est signé par les parents, la directrice, le référent « Santé et Accueil Inclusif », le médecin traitant ou spécialiste de l'enfant et les professionnels formés.

Le référent « Santé et Accueil Inclusif » a pour mission de veiller à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec une affection chronique ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

3. Le personnel

Le personnel répond aux normes d'encadrement et de qualification définies par le décret relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants. Le personnel est tenu au secret professionnel pour toutes les informations confidentielles. Cependant, en cas de suspicion d'enfant en danger, le personnel est tenu de signaler la situation aux autorités administratives.

L'équipe veille « à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés », conformément au Code de l'action sociale et des familles de l'article L.214-1-1.

- La directrice

La direction et la responsabilité de la micro-crèche sont confiées à une éducatrice de jeunes enfants.

La directrice participe :



à la conception, l'animation et la mise en œuvre du projet d'établissement comprenant le projet éducatif de la structure ;

- › à l'accueil, l'orientation et la coordination de la relation aux familles ou substituts parentaux ;
- › aux décisions d'admission des enfants et l'inscription des enfants ;
- › au développement d'une culture de la bienveillance ;
- › au conseil technique et au soutien des équipes ;
- › à garantir le bien-être, la santé et la sécurité des enfants accueillis ;
- › à la gestion du personnel (planning, recrutement, évaluation et détermination d'objectifs) ;
- › à assurer la gestion administrative de la structure ;
- › participer à l'accueil et à la formation des stagiaires.

- L'équipe encadrante

L'équipe pluridisciplinaire est composée de personnes diplômées et qualifiées : deux auxiliaires de puériculture et une accompagnante petite enfance.

Elles ont pour missions principales de :

- › accueillir les enfants, les parents ou substituts parentaux et réaliser les transmissions ;
- › créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants ;
- › aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie ;
- › élaborer et mettre en œuvre des projets d'activités pour les enfants ;
- › mettre en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène ;
- › mettre en œuvre le projet d'établissement sous l'impulsion de la directrice ;
- › réaliser l'aménagement, le nettoyage et la désinfection des espaces de vie de l'enfant et du matériel (lits, matelas, jouets) ;
- › participer à l'accueil et à la formation des stagiaires.

- L'agent d'entretien

L'agent d'entretien possède une qualification réglementaire pour l'encadrement des enfants afin de participer aussi à l'accueil des enfants.

Elle a pour missions principales de :

- › assurer l'entretien quotidien des locaux et du linge de la micro-crèche selon le plan de nettoyage ;



réceptionner les repas, s'assurer de leur bonne conservation et du maintien en température, préparer le chariot du repas et du goûter ;

- › gérer les stocks et passer les commandes des produits d'entretien et des denrées alimentaires pour les goûters ;
- › contribuer à l'accueil des enfants et de leur famille par sa présence conviviale en lien avec les autres professionnels de l'équipe ;
- › contribuer au moment du repas dans le lieu de vie des enfants en lien avec ses collègues : aide à la prise des repas, rangement, nettoyage ;
- › remplacer l'équipe encadrante en cas d'absence.

- Les intervenants vacataires

Un médecin intervient en tant que référent « Santé et Accueil Inclusif » à hauteur de 10 heures par an. Ses missions sont multiples :

- › informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de la structure en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique avec l'élaboration du PAI ;
- › réaliser, présenter et expliquer les protocoles aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants ;
- › apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ;
- › assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- › contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- › procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

Une psychologue intervient auprès des enfants, des équipes et des familles, quatre heures par mois. Le planning d'intervention de la psychologue est affiché à l'entrée de la structure. La psychologue a un rôle triple :

- › veiller à l'épanouissement et au bon développement des enfants ;



› accompagner les professionnels dans leur pratique quotidienne ;
› soutenir les familles dans leur parentalité.

4. Les analyses de pratique et les formations

Les membres de l'équipe chargé de l'encadrement des enfants doivent bénéficier de temps d'analyse de pratiques professionnelles (APP).

Les conditions sont les suivantes :

- chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre ;
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants ;
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille ;
- la personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur ;
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels ;
- les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

L'équipe encadrante bénéficie actuellement de deux heures d'APP par mois réalisée par une psychologue.

En outre, tout le personnel est formé régulièrement aux gestes de premiers secours, à l'évacuation des locaux et la manipulation des extincteurs ainsi qu'à des formations en lien avec la petite enfance. Tout le personnel peut s'inscrire à des formations de son choix dans le cadre de son métier ou de son évolution de carrière.

5. Les modalités de participation des familles à la vie de la micro-crèche

Toutes les informations importantes que les familles sont amenées à donner à la directrice doivent être faites par écrit à l'adresse mail de la structure.

Les parents se doivent de prévenir en cas d'absence de leur enfant la structure. Ils peuvent le faire de préférence en téléphonant directement sur le fixe de la structure ou par mail.

Les parents sont invités à partager des moments de vie dans la crèche s'ils le souhaitent comme par exemple le goûter d'anniversaire de leur enfant ou un moment de jeu. De plus,



les parents possédant des compétences particulières à faire découvrir peuvent animer un atelier avec les professionnelles, en accord avec la directrice.

Un temps de fête est, si possible, organisé une à deux fois par an. Ce moment permet aux familles de se rencontrer et aux professionnels de passer un moment convivial et de partage en dehors de l'accueil quotidien.



PROJET EDUCATIF DE LA STRUCTURE MICRO-CRECHE D'OCANA

Ce projet est en grande partie basé sur la pédagogie de l'itinérance ludique de Laurence Rameau, puéricultrice, formatrice petite enfance et spécialiste de l'accueil en crèche. C'est notre fil conducteur pour les pratiques professionnelles. Il aborde les points essentiels pour l'accueil du jeune enfant et sa famille au sein de notre micro-crèche. Il est un repère pour l'équipe et pour les parents.

1. L'accueil

L'adaptation – la familiarisation

L'adaptation est une étape importante pour l'arrivée de l'enfant et sa famille dans la structure. Elle se déroule sur deux semaines mais peut-être modifiée et prolongée en fonction des besoins de l'enfant. Elle peut être raccourcie exceptionnellement pour contrainte professionnelle des parents et si l'enfant se familiarise facilement avec son nouvel environnement.

Pour l'enfant et le parent, c'est l'occasion de rencontrer les professionnels qui vont s'occuper de lui, de découvrir son nouveau cadre de vie, de favoriser un climat de confiance et de faire les premières expériences de séparation. Pour les professionnels, c'est à ce moment qu'ils prennent connaissance du rythme et des habitudes de vie de l'enfant afin de pouvoir répondre le mieux possible à ses besoins et assurer une continuité entre la maison et la structure.

Le premier jour, l'enfant vient avec un parent où quelqu'un qui a l'habitude de le garder et qui connaît ses habitudes de vie. C'est la première rencontre avec une partie de l'équipe et la première familiarisation avec les espaces. L'enfant et son parent font une visite complète de la structure, découvrent la salle de vie, la salle de change, là où l'enfant prendra son repas, son lit, son casier. La professionnelle qui accueille la famille remplit lors d'un échange avec le parent une feuille d'adaptation contenant les informations essentielles sur les habitudes de l'enfant : le sommeil, les repas, le change, et tout autres informations que le parent souhaite transmettre à l'équipe.

Le deuxième jour, l'enfant revient une heure avec un parent. C'est un temps où l'enfant et le parent sont intégrés librement à la vie de la crèche et peuvent observer, jouer, discuter et découvrir l'environnement.

Le troisième jour, arrive la première séparation, le parent reste environ 45 min avec son enfant. C'est un moment important où il faut expliquer à l'enfant qu'il va rester ici avec les



autres enfants et les « tatas » pendant que papa ou maman va aller faire une petite course. Le parent doit prendre le temps d'expliquer à son enfant qu'il va partir mais qu'il reviendra le chercher.

Le quatrième jour, le parent prend un petit temps pour se séparer de son enfant, il est invité à entrer dans la salle de vie pour confier son enfant à une « tata » auprès des autres enfants et des jouets et lui expliquer qu'il va repartir comme la veille et revenir dans pas longtemps.

Le cinquième jour, l'enfant reste 2 heures à la crèche.

Le sixième jour, c'est le premier repas à la crèche, l'enfant reste 3 heures.

Le septième jour, c'est le premier goûter à la crèche, l'enfant reste 3 heures.

Le huitième jour, nous essayons une journée complète de 9h à 16h.

L'accueil au quotidien (transmissions, séparation et retrouvailles)

Le matin : le parent et son enfant sont accueillis par une professionnelle encadrante. C'est le moment de se dire bonjour et c'est un temps d'échange entre le parent et la professionnelle. Le parent doit donner toutes les informations qui seront utiles pour la journée de l'enfant : l'état général de son enfant, s'il a passé une bonne nuit, à quelle heure il s'est levé et a pris son petit déjeuner, s'il a eu de la fièvre ou a été malade, s'il a pris des médicaments. Toutes ces informations permettent d'assurer une continuité dans la journée en respectant au maximum le rythme de l'enfant.

Le soir : la professionnelle raconte la journée de l'enfant au parent. Les informations générales sont transmises concernant les repas, les soins et les siestes. Mais c'est aussi le moment de raconter des petites anecdotes de la journée de l'enfant, les exploits qu'il a réalisés, les univers/activités qu'il a apprécié ou non, comment était son humeur aujourd'hui, etc. Les professionnelles racontent aussi les événements qui peuvent un petit peu contrarier, par exemple, dire que l'enfant a mordu ou a été mordu. Il est important de savoir que votre enfant pourra passer par des périodes un peu plus difficiles et tout à fait normales à cet âge. Ces périodes difficiles seront racontées aux parents dans l'objectif de chercher à comprendre ce que vit l'enfant en ce moment et de pouvoir répondre à ses besoins. En gardant l'exemple que l'enfant manifeste sa période difficile à travers la morsure, sachez que nous ne vous dirons pas tous les soirs que votre enfant a mordu même si c'est le cas ! Il ne faut pas banaliser l'acte mais il ne s'agit pas non plus de lui donner une importance inconsidérée.

2. L'éveil à travers l'itinérance ludique

L'itinérance ludique est une pédagogie issue des enseignements de grands pédagogues et des nouvelles découvertes en neurosciences. Cette pédagogie est basée sur quatre grands



principes qui s'accordent pour former une unité pédagogique cohérente à la crèche et respectueuse des besoins de l'enfant.

Premier principe - La libre circulation des enfants

Tous les enfants sont mélangés et ont accès à tous les espaces de la crèche, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de sections par catégorie d'âge. La section est organisée de façon à proposer différents univers aux enfants du groupe, dans lesquels ils sont libres de circuler. La libre circulation permet à l'enfant de pouvoir choisir dans quel espace il souhaite être. L'ouverture des espaces offre la possibilité à chaque enfant de franchir le seuil ou pas, sans contrainte, ni obligation. Lorsque les enfants ont la « possibilité de choisir, ils se tournent toujours vers ce qui les intéresse : il peut s'agir d'une personne avec laquelle ils veulent entrer en contact, d'un matériel qu'ils veulent expérimenter ou encore d'un espace à découvrir. »¹ L'exploration et l'expérimentation sont les deux manières d'apprendre des jeunes enfants.

Deuxième principe - La liberté dans le jeu : l'enfant auteur de son jeu

Le jeu de l'enfant doit être envisagé comme sa propre création. Les enfants se concentrent plus longuement sur ce qui les intéresse vraiment et non sur ce que l'adulte a choisi pour lui. Comme le dit très justement Laurence Rameau : « le jeu n'est vraiment jeu que parce qu'il est libre et produit par l'enfant sans contraintes ni consignes. Comment se mettre dans la tête d'un bébé que nous ne sommes plus ? Ce qui l'attire ne peut tout bonnement plus nous venir à l'esprit. Transvaser des centaines de fois le sable d'un récipient à un autre pour comprendre les notions de contenant/contenus, tenter de faire entrer une grosse boîte dans une boîte plus petite pour comprendre les notions de taille, écraser la pâte à sel entre ses doigts ou en faire des boulettes pour comprendre les modifications possibles de la matière, sucer méticuleusement tous les crayons pour comprendre la forme ou la couleur, s'évertuer à monter sur le toboggan par la rampe pour appréhender la pesanteur ou taper incessamment sur une casserole pour explorer la solidité des objets, sont autant d'actions qui nous sont impossibles à envisager. »²

Le rôle du professionnel de la petite enfance est de comprendre que le temps du bébé doit être tourné vers le plaisir du jeu tout en sollicitant son imagination. En s'inspirant de ce que font les bébés dans leurs jeux, les professionnelles vont créer et organiser l'environnement dans lequel les enfants vont pouvoir jouer librement et interagir ensemble.

Troisième principe – L'accompagnement des enfants par tous les adultes : professionnels et parents

Le bébé est un individu, membre d'une famille. Les professionnelles doivent prendre en compte l'enfant dans ce qu'il est, dans son propre développement, mais également avec ses

^{1,3} et ⁴ Laurence Rameau, *L'itinérance Ludique, Une pédagogie pour apprendre à la crèche*, Dunod, 2022



parents Ces derniers doivent se sentir bien et accueillis dans la structure, ils peuvent partager des moments de vie de la crèche s'ils le souhaitent. Les parents deviennent ainsi des acteurs de la vie de la crèche.

La place du professionnel est réfléchi pour servir de « phare » à l'enfant. La professionnelle est là pour éclairer et soutenir les jeux de l'enfant, elle est donc à sa hauteur. De plus, les professionnelles doivent accorder de l'intérêt aux actions des enfants. D'un côté, la professionnelle est un port d'attache vers lequel l'enfant peut se tourner lors d'une situation difficile qui va permettre à l'enfant de se sentir en sécurité et ainsi de continuer à explorer et apprendre. De l'autre côté, la professionnelle croit aux capacités de l'enfant et elle est capable de le lui montrer. Laurence Rameau dit : « [nous souhaitons] aider un enfant à se construire en ayant confiance en ses propres capacités et en sachant trouver vers qui se tourner pour obtenir de l'aide. Ainsi, s'étonner positivement des idées des enfants, admettre que -même si nous n'aurions pas fait ainsi- ce qu'ils essaient a du sens, du panache et est talentueux, relève du rôle éducatif des professionnels de la petite enfance, comme celui des parents.

Le professionnel a pour rôle de protéger l'enfant et d'instaurer des règles permettant de bien vivre ensemble, sans dénigrement, ni insulte, ni connotation négative. »³

Quatrième principe – Des univers ludique mutualistes, concordants et concomitants

Les activités autrefois appelées « libres ou dirigées » sont remplacées par des univers. Les univers proposés sont réfléchis en amont, les activités proposées sont variées et offrent des possibilités motrices, sensorielles, imitatives, constructives, artistiques. Les enfants étant libres de circuler comme ils le souhaitent dans tous les univers, il faut « accepter qu'une offre ludique a priori prévue dans un univers de motricité peut être transformée par les enfants en jeux de manipulation et inversement. »⁴ Cependant, cela ne veut pas dire qu'il faut tout laisser faire et sans limite. Chaque univers à ses propres règles et limites spatiales afin que la sécurité des enfants soit garantie et que tous les enfants puissent y participer. L'idéal serait d'avoir un adulte/phare dans chaque univers. En micro-crèche le nombre de professionnel présent en même étant de deux la majorité du temps, il y a donc une professionnelle « phare » qui reste auprès des enfants et une professionnelle « volante » qui assure les accueils, les changes et les endormissements. La professionnelle « volante » sera dès que possible installée auprès des enfants. La place de la professionnelle « phare » est réfléchi pour être auprès de l'univers qui demandera le plus l'attention de l'adulte. Ainsi, il sera proposé tous les jours un univers dont le thème est fixe à la semaine où l'enfant peut jouer en tout autonomie (dinette, voiture, animaux, bébé, etc.) et un univers qui change tous les jours par demi-journée (le planning sera affiché à l'entrée de la structure. Nous retrouvons un autre univers fixe : le palais des bébés,

⁴ Laurence Rameau, *L'itinérance Ludique, Une pédagogie pour apprendre à la crèche*, Dunod, 2022



permettant de proposer un coin cocooning pour les enfants qui ne marchent pas encore et les grands qui souhaitent se reposer.

Quelques informations importantes à connaître

- La place de l'objet transitionnel

Dans la majorité des cas, l'objet transitionnel est un doudou et/ou une tétine, mais cela peut être un objet/jouet ou même des habitudes comme se toucher les cheveux. L'objet transitionnel a une place importante dans la structure. C'est lui qui permet de faire le lien entre les parents/la maison et la crèche. Sa fonction principale est de sécuriser l'enfant et de l'aider à se défendre contre l'angoisse. C'est un objet ressource qui est en libre accès aux enfants tout au long de la journée. Nous invitons l'enfant à s'en séparer et à le ranger à l'emplacement destiné lorsqu'il se sent prêt. Pour les grands qui se préparent à l'entrée à l'école nous les invitons plusieurs fois dans la journée à s'en séparer pour pouvoir jouer et parler librement.

- La motricité libre

Nous accordons une grande importance à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance. Tous les enfants ont accès aux différents univers/espaces de jeu qu'ils investissent à leur manière dans un cadre sécurisé. L'enfant progresse à son rythme sans qu'on ait besoin de devancer ses besoins. Par exemple, un bébé n'est pas placé en position assise s'il ne sait pas le faire de lui-même. Le bébé sera le plus souvent possible installé sur le dos et sur le ventre, sur un tapis dans le palais des bébés avec des jeux autour. Les petits pourront acquérir l'envie et les facultés pour bouger en observant les enfants mobiles et en étant stimulés par leurs mouvements. Pour les plus grands, le besoin d'escalader, grimper, se hisser, franchir, monter, se faufiler, sauter est naturel. De ce fait, des jeux de grande motricité (ballons, vélo, parcours psychomoteur) et de motricité fine (jeux d'encastrement, de construction) sont mis à leur disposition. L'enfant pourra donc escalader les tables, les meubles afin de pouvoir expérimenter et aiguiser son sens de l'équilibre et améliorer ses compétences motrices. L'adulte a un rôle de surveillance pour veiller à la sécurité de l'enfant et accompagner l'enfant dans son acquisition en lui accordant sa confiance et lui donnant des conseils si la situation semble périlleuse.

- Les ateliers créatifs

Afin de respecter au plus près les choix et la liberté d'exploration et d'acquisition des enfants, lorsque nous proposons des univers créatifs aux enfants, nous mettons à disposition des ustensiles créatifs : peinture, feutres, crayons, feuilles, ciseaux, colles, gommettes, etc. Toutefois, l'enfant est libre d'utiliser les ustensiles comme il le souhaite, il n'y a pas de création attendue. Les créations communes seront parfois affichées mais vous n'aurez pas de création à récupérer dans le casier. Le jeu dirigé conditionne les enfants qui « doivent obéir à des idées



qui ne sont pas les leurs et qui, souvent, ne sont même pas à leur portée en termes de compréhension. »⁵

3. Le repas

Les repas proposés sont variés et adaptés aux différents besoins de l'enfant. Les textures évoluent en fonction des évolutions et des capacités de l'enfant (mixé, semi-mixé, morceaux). Les menus sont affichés toutes les semaines dans le hall d'entrée.

Le déjeuner commence à 11h et le goûter à 15h. Avant le déjeuner et le goûter les plus grands vont se laver les mains et mettent leur bavoir.

Le repas se déroule dans la salle de vie. Trois professionnelles sont présentes au moment du déjeuner : une professionnelle pour donner les repas aux plus petits de façon échelonnée, une professionnelle à la table avec les plus grands pour les premiers à manger et une professionnelle dans l'univers de jeu pour rester avec ceux qui ne mangent pas immédiatement. Au goûter il n'y a plus que deux professionnelles : une professionnelle reste avec les enfants qui ne mangent pas et une autre professionnelle donne à tour de rôle à ceux qui ne sont pas encore autonomes ensuite les grands qui mangent de façon autonome viennent s'installer à table.

Pour les plus petits qui ne mangent pas encore de façon autonome, ils sont installés en face à face avec une professionnelle qui lui donne son repas. Les plus petits qui ne tiennent pas encore assis mais qui ont commencé la diversification alimentaire mangent installés dans un transat et ceux qui savent s'asseoir ont des chaises à leur taille avec une tablette devant.

Les enfants qui attendent pour manger restent dans l'univers de jeu. Les enfants le font naturellement et savent choisir s'ils veulent continuer de jouer ou aller manger. De plus, les repas sont plus calmes car les enfants sont moins nombreux et ne sont plus obligés d'attendre que tous les enfants aient fini de manger pour sortir de table. Le repas est servi dans son intégralité à l'enfant qui peut choisir dans quel ordre il va manger son repas, il est libre de commencer par son dessert s'il le souhaite. De plus, les enfants sont invités à manger avec des cuillères et fourchettes adaptées. Cependant, les professionnelles ne leur interdisent pas de manger avec les mains car les enfants découvrent aussi par le toucher. De ce fait, l'enfant peut avoir envie de goûter un aliment qu'il ne connaît pas seulement après avoir découvert sa texture (est-ce mou, dur, chaud, froid, etc.). A la fin du repas, l'enfant apprend à se nettoyer le visage et les mains avec un gant humide qu'il mettra au sale avec son bavoir.

⁵ Laurence Rameau, *L'itinérance Ludique, Une pédagogie pour apprendre à la crèche*, Dunod, 2022



Les enfants encore nourrit exclusivement au lait (en poudre ou maternel), prennent le biberon avec une professionnelle en fonction de leurs besoins et de leurs rythmes. Les mères qui allaitent, peuvent si elles le souhaitent venir donner le sein dans la journée.

4. Le soin

Le soin comprend le change, l'hygiène de l'enfant (lavage des mains, du visage, du nez, des yeux), les petites blessures et les aléas des maladies infantiles. Tous ces soins sont soumis à des règles d'hygiène et des protocoles.

Les soins comportent une multitude de gestes que la professionnelle accompagne de la parole afin d'expliquer à l'enfant ce qu'il va lui faire : « je t'enlève ton pantalon, je vais te changer ta couche », « je te nettoie les yeux car ils sont un peu sales », etc.

Les changes ont lieu autant de fois que nécessaire dans la journée.

L'apprentissage de la propreté est un sujet qui revient souvent quelques mois avant la rentrée à l'école. Il est important de comprendre que le contrôle des sphincters s'acquiert souvent vers l'âge de 2 ans et demi/3 ans dans la journée et bien plus tard la nuit. Il ne faut surtout pas oublier que cette acquisition, ne dépend pas de la bonne volonté de l'enfant mais est tributaire de la maturation de son système nerveux. Donc nous n'apprenons pas à un enfant à être « propre ». C'est un processus naturel et spontanée qui est très variable d'un enfant à l'autre. En outre, l'enfant peut parfois être prêt physiologiquement mais pas psychologiquement. Il est important d'accompagner l'enfant lorsqu'il montre un intérêt particulier aux selles, à l'urine, à sa couche ou à la culotte/caleçon c'est le moment de l'accompagner au pot/toilettes en lui proposant d'y aller de temps en temps. Il est important de le signaler aux professionnels afin que le lieu d'accueil prenne aussi le relais. Lorsque l'enfant aura acquis la propreté, il ne faut pas s'inquiéter s'il vous redemande par exemple la couche. Ce n'est pas une régression mais simplement une nouvelle étape au processus d'acquisition de la propreté. Il est important de répondre au souhait de l'enfant. De même, il ne sert à rien d'installer de « force » l'enfant sur le pot, cela pourrait induire un stress chez lui et provoquer des constipations et retarder l'acquisition de la propreté.

En outre, dans le soin il faut entendre « bien-être de l'enfant ». Il est donc aussi important de répondre aux besoins des enfants en leur apportant de la tendresse. Les câlins permettent de libérer l'ocytocine qui est l'hormone du lien social, de l'attachement et qui libère des tensions. L'enfant a un besoin vital d'affection pour se développer : plus l'adulte répondra au besoin d'affection de l'enfant, plus ce dernier sera calme, posé et coopératif.



L'enfant dort lorsqu'il en a besoin, les professionnelles veillent à respecter le rythme des enfants. Si un enfant montre des signes de fatigue, la professionnelle « volante » l'accompagne dans son lit. Cependant, si l'endormissement dans le lit est compliqué les professionnelles peuvent l'endormir dans un transat et le garder avec elles dans la section. Pour les bébés qui manifestent le besoin d'être bercé (transat, lit à roulettes, aux bras), les professionnelles y répondent favorablement autant que possible. Bercer, peut être une étape transitoire qui permettra à l'enfant de se sentir en confiance au sein du lieu d'accueil ou dans son lit. Plus l'enfant se sentira en confiance plus vite il pourra trouver de façon autonome le sommeil. En outre, les bébés qui pleurent ne sont pas laissés seuls dans leur lit. Un enfant qui pleure seul dans son lit a son cerveau qui reçoit de fortes décharges de cortisol, l'hormone du stress. Il est donc important de rassurer un enfant qui pleure en le prenant dans ses bras afin qu'il puisse libérer de l'ocytocine pour combattre l'hormone du stress. L'enfant s'endormira confiant, serein et détendu.

Pour les plus grands, généralement la sieste est rythmée à partir de 12h30. Toutefois, les enfants sont invités à aller au lit mais ne le font que s'ils le désirent. Ceux qui ne souhaitent pas dormir sont invités au moins à passer un petit temps calme dans le lit pour se reposer ou à rester dans la salle de jeu jusqu'à ce qu'ils souhaitent aller au lit. Les réveils se font de façon échelonnés, l'enfant se lève quand il en ressent le besoin (pas obligatoirement dès qu'il est réveillé). Les enfants ne sont pas réveillés, cependant si la sieste s'éternise après 15h, les rideaux sont ouverts pour faire rentrer plus de lumière dans le dortoir, la porte est laissée ouverte afin que les bruits ambiants viennent sortir l'enfant de son sommeil léger. Après deux ans, une sieste trop longue peut nuire à l'endormissement du soir et au sommeil de la nuit.

Pour conclure, l'équipe s'engage à garder en mémoire les dix grands principes pour grandir en toute confiance de la charte nationale d'accueil du jeune enfant :

- Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ;
- J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ;
- Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ;



Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ;

- Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ;
- Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ;
- Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ;
- J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil ;
- Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, de documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants ;
- J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.





PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA STRUCTURE MICRO-CRECHE D'OCANA

I. Le développement durable

La micro-crèche s'engage dans une démarche éco-responsable afin de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de vie des enfants, de sa famille et des professionnels.

1. Réduire, réemployer, trier les déchets

Le tri sélectif (emballages, papier, verre, cartons...) est réalisé par l'ensemble de l'équipe en respectant un circuit de tri des déchets.

Afin de réduire un maximum les déchets, nous privilégions des produits réutilisables. Nous avons pour ce faire adapté certains de nos protocoles. Par exemple, les changes sont réalisés avec des gants lavables avec un protocole à respecter jusqu'à la lessive, le personnel se sèche les mains avec des serviettes lavables, les lavettes de nettoyage sont lavables, etc.

Le personnel chargé de l'animation est sensibilisé au réemploi des déchets. Par exemple, la création de cabane avec du carton d'emballage, utiliser des bouteilles et boîtes vides des produits du quotidien pour créer un magasin, faire des batailles de confettis avec le papier détruit à la déchiqueteuse, etc.

2. Les produits d'entretien

Les produits d'entretien sont dès que possible naturels ou éco-labellisés.

3. L'alimentation

Afin de réduire le gaspillage alimentaire, les repas sont calculés en fonction du nombre d'enfants présents.

En rapport à la loi Egalim, 50% de produits de qualités dont 20% de produits bio sont intégrés dans les produits alimentaires de l'année. Les bouteilles d'eau seront à terme remplacées par de l'eau filtrée ou en bonbonne. Les contenants alimentaires en plastiques sont limités.

En cas de reste alimentaire, les professionnels peuvent se partager l'excédent.



Le mobilier de la crèche est principalement composé de bois et de produits français certifiés NF Crèches, NF Education et/ou NF Environnement.

Nous choisissons autant que possible du matériel et des jouets éco-responsables ou nous réutilisons du matériel de seconde main répondant aux normes françaises de sécurité en vigueur et à l'âge des enfants.

5. La participation des familles

Les parents souhaitant participer à notre démarche éco-responsable sont invités à en faire part à la directrice. Actuellement, nous avons une maman qui récupère les papiers broyés par le destructeur à papier afin de les utiliser dans sa boutique pour l'emballage de marchandises fragiles envoyées par colis.

Toute idée est bonne à prendre et à expérimenter, cela peut être par exemple une personne intéressée pour récupérer les biodéchets pour son compostage.

II. Le projet social

Ce projet permet de situer l'établissement dans son environnement social. Pour ce faire, les données utilisées proviennent du *Rapport final- Portrait de territoire – C.C Celavu Prunelli – Décembre 2020* réalisé par le Dispositif Régional d'Observation Social (DROS) en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

1. Le territoire et la démographie

La communauté de communes Celavu-Prunelli regroupe 10 communes de la Haute Vallée de la Gravona et la vallée du Prunelli : Bastelica, Bastelicaccia, Bocognano, Carbuccia, Eccica-Suarella, Ocana, Tavera, Tolla, Ucciani, Vero.

La population de l'intercommunalité augmente à un rythme soutenu. Le solde migratoire du Celavu Prunelli figure parmi les plus élevés de Corse. En 2016, 8 580 personnes vivent dans les 381 km² du territoire. Pres de la moitié de la population (46%) habite Bastelicaccia. La population d'Eccica-Suarella s'élève à 1162 habitants en 2016 soit 14% de la population de la communauté de communes Celavu Prunelli.



La natalité est en hausse. Entre 2011 et 2016, 370 naissances ont été enregistrées dans la C.C. Celavu Prunelli, soit une moyenne de 74 naissances par an. Le taux de natalité de la période 2011-2016 est supérieur à celui de la période 2006-2011 (9,1 ‰ contre 8,7 ‰).

2. Les ménages et les familles

Les ménages de la C.C. Celavu Prunelli comptent en moyenne de 2,3 personnes (2,2 en région). Plus de 2/3 des ménages sont des familles, avec ou sans enfant(s). Globalement leur nombre augmente mais la part des personnes seules progresse plus rapidement.

Le territoire se caractérise par une part de ménages avec famille relativement importante (67,2 % contre 63,8 % en Corse). Cela est dû à la présence de nombreux couples, avec ou sans enfant(s). En revanche, le poids des familles monoparentales est moindre qu'en région. Depuis 2011, le nombre de couples avec enfant(s) a augmenté mais leur part parmi les ménages a diminué (- 2,8 points) au profit des personnes seules et des couples sans enfant. Entre 2011 et 2016, le nombre de familles avec enfant(s) a nettement augmenté dans la vallée du Prunelli, tandis qu'il a légèrement diminué dans la haute vallée de la Gravona.

Dans 71,5 % des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans, les deux parents (ou le monoparent) sont en emploi. Cette situation concerne environ 150 enfants de moins de 11 ans dans la haute vallée de la Gravona et 500 dans la partie Prunelli. Ces familles sont particulièrement susceptibles d'être demandeuses de solutions de garde pour leurs enfants (accueils jeunes enfants, périscolaire, extra-scolaire).

3. L'accueil du jeune enfant sur le territoire

En 2016, 180 enfants de moins de 3 ans vivent dans la vallée du Prunelli (+ 31 % par rapport à 2011) et environ 60 dans la haute vallée de la Gravona (effectifs relativement stables). Soixante et une places sont agréées en Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans l'intercommunalité : 36 places pour le multi-accueil de Bastelicaccia, 15 places pour le multi-accueil d'Eccica-Suarella (délocalisé provisoirement à Bastelicaccia) et 10 places pour la micro-crèche d'Ocana. À moyen terme, l'offre en accueil collectif devrait s'étoffer avec des projets d'ouverture de structure multi-accueil : deux autres structures d'accueil de la petite enfance sont en projet sur la commune de Carbuccia et sur la commune de Vero.

En novembre 2018, une trentaine d'enfants sont gardés par les 8 assistantes maternelles du territoire (6 sont installées à Bastelicaccia, dont certaines en MAM, et 2 à Vero).

D'autre part, 21 allocataires ayant fait le choix d'arrêter ou de réduire leur activité pour s'occuper de leur(s) enfant(s) perçoivent la prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE).



Dans le Celavu Prunelli, la population en âge d'être scolarisée dans le cycle primaire (de 3 à 10 ans) a augmenté de 7,1 % entre 2011 et 2016. Hormis Tolla, toutes les communes accueillent au moins une école maternelle ou élémentaire. En revanche, le territoire ne compte aucun établissement de cycle secondaire.

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est situé à Bastelicaccia, un à Bocognano et un autre est en projet sur la vallée de la Gravona.

4. L'action sociale de la communauté de communes

La Communauté de Communes a accentué ses efforts dans le domaine de l'action sociale dites d'intérêt communautaire, à travers ses politiques de développement territorial et ses services aux habitants.

Elle est compétente sur les actions à destination de l'enfance et la jeunesse et il s'agit là d'un enjeu important pour les élus du territoire.

L'intercommunalité gère les crèches et le futur ALSH de la Gravona.

De plus, la Convention Territoriale Jeunesse du Celavu Prunelli a fait le choix d'intervenir sur le temps extra-scolaire et le temps scolaire. Il est destiné aux enfants de 6 à 16 ans, dont les parents résident sur les communes qui composent l'intercommunalité.

La communauté de Communes propose dans le cadre d'un partenariat avec la ludothèque d'Ajaccio des :

- ateliers de soutien à la parentalité sur différents thèmes ;
- animations autour du jeu dans les villages.

5. L'offre culturelle et sportive à destination de la petite enfance sur le territoire

A ce jour, nous recensons différentes offres culturelle et sportive sur les communes du territoire : une médiathèque, une association culturelle, sportive et de loisirs, des clubs de Judo, Tennis de table et Football, etc.

